

Règlement graphique

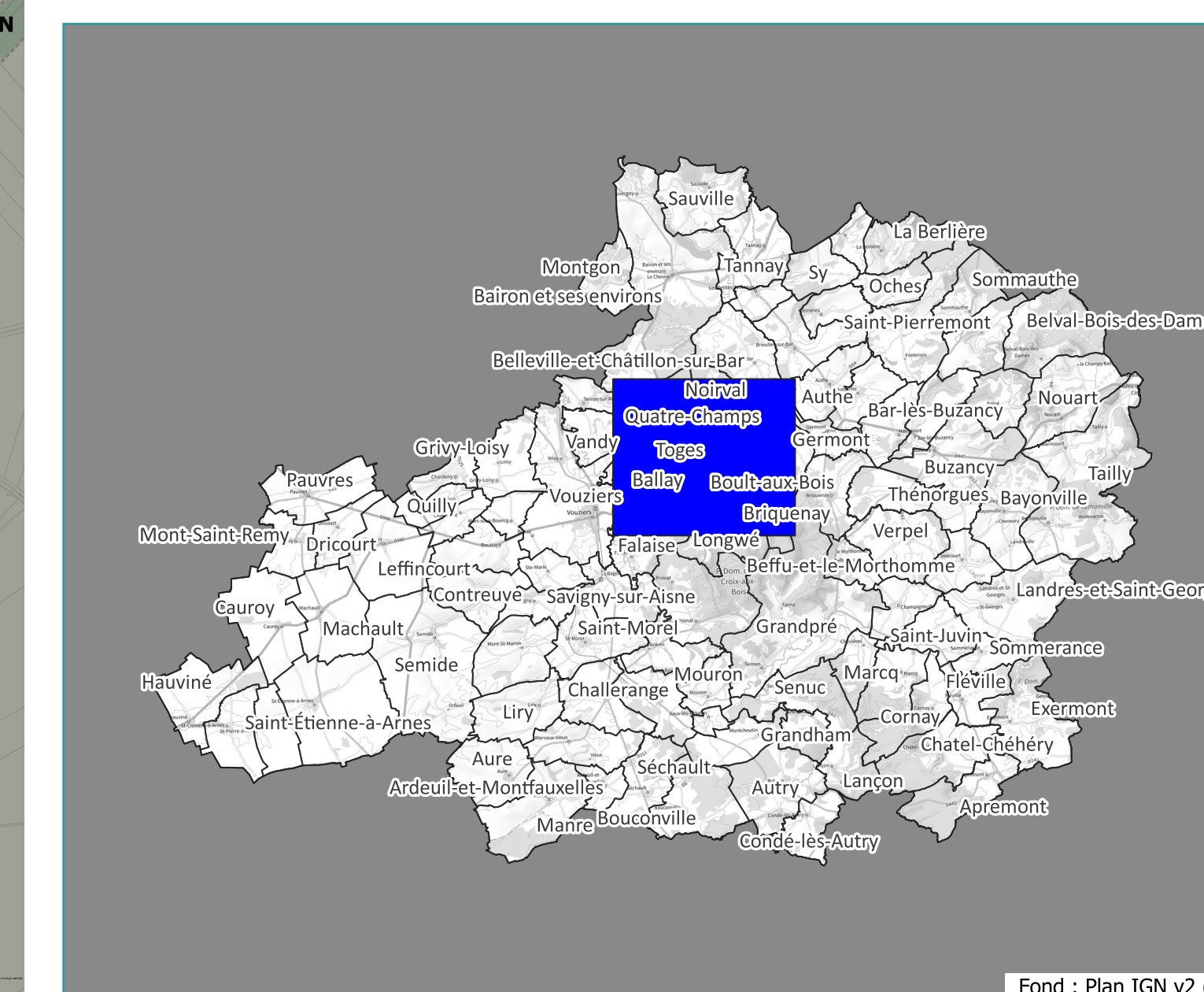
échelle : 1 : 10 000

Planche : Toges

Vu pour être annexé à la délibération du :
26 Février 2026
Approuvant le Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal



Transmission en Sous-Préfecture en annexe de
la délibération du :
26 Février 2026
Approuvant le Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

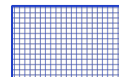
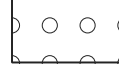


Fond : Plan IGN v2

Zonage

Figure 1 displays 21 color patches arranged in a 3x7 grid, labeled A, Adv, Nhv, Nv, Ubv, Ubv, AP, Av, Nvj, UA, UApv, UAv, Apv, N, Npv, UB, and UCv. The patches are color-coded and labeled to represent different color categories and their corresponding labels.

Prescriptions

Eléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique	
	Emplacement réservé
	Espace à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
	Espace boisé classé
	Périmètre couvert par un plan de secteur (L151-3)
	Périmètre de sauvegarde des rez-de-chaussées commerciaux
	Zone couverte par une orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
	Linéaire arboré à protéger pour des motifs d'ordre écologique
	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre historique et architectural
	Bâtiments identifiés au titre du changement de destination
	Elément paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique et architectural
	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique et architectural

Informations

— Cours d'eau

Plan de Prévention du Risque inondation

Plus hautes eaux connues

0 1 000 m

format d'impression : A